

Compte rendu le la première assemblée générale des propriétaires de l'Association Foncière Agricole des Coteaux de Crolles

Mardi 13 juin 2017 – 20 h

Étaient présents :

Sefi Liliane ; Chambard Marcel ; Sestier Bernard ; Bayoud Patrick ; Compagnin Brunette;Blanc Zontin Martine ; Sandri Françoise ; Bonnaime Albert ; Leite Mauricette ; Schmidt Michèle ; Vallin Romera ; Drevet François ; Gratien Philippe ; Jacquemond Marie Noëlle ; Chene Daniel ; Caldara Louis ; Compagnin Edmond, Borel Michèle ; Didier François ; Sperandio épouse Lucas, Arnol Colette ; Jay Yvette ; Rebuffet Jean Louis ; Mons Eliane ; Lunardi Martine ; Morel Gilles ; Choler Valérie, Juglard Monique ; Drevet Clément ; Muratore Agata ; Muratore Marie ; Rosso fabienne ; Mathon Jacques ; Chamard-bois Paul;Jacquemond Martial ;Salomon Alain ; Peverani Daniel ; Peverani Jacqueline ; Lançon Frédéric ; Didier Roselyne ; Phippaz-Turban Denis ; Pages Caire ; Milan Gabrielle ; Duboeuf Pierre ; Goutel J. Louis (Chambre d'Agriculture) ; Durandetti Marielle (Chambre d'Agriculture);Weisbrod Hervé(Chambre d'Agriculture) ;Darlet Jean-Claude (Président Chambre d'Agriculture Isère) ; Yann Aurensan (Mairie de Crolles) ; Nelly Gros (Mairie de Crolles) ; Philippe Lorimier(Maire de Crolles).

*Nombre de voix représentées par les propriétaires présents : **141 voix***

*Nombre de voix provenant des pouvoirs : **8***

*Total des voix représentées : **149***

*Totalité des voix de l'ensemble des propriétaires : **529***

*quorum (moitié du total des voix) : **265***

Le quorum n'étant pas atteint (149 voix sur 265), l'assemblée générale ordinaire fait place à l'assemblée générale extraordinaire comme le prévoyait la convocation (article 9 des statuts de l'AFA).

A l'ordre du jour :

- Rappel de l'historique, des objectifs, et de la concrétisation du projet
- Élection du syndicat de l'association
- Fonctionnement et perspectives de l'association

Monsieur le Maire de crolles, nommé par le Préfet de l'Isère administrateur provisoire en charge de l'organisation de cette première assemblée générale introduit la séance en rappelant l'objectif et le contexte de cette AFA :

Le parcellaire des coteaux est très morcelé : l'AFA est constitué par plus de 545 parcelles dont certaines mesurent moins de 10 m², appartenant à plus de 320 propriétaires. Avec la déprise agricole les coteaux de Crolles se sont petit à petit enrichis ce qui pose problème en termes de risques incendies mais représente aussi une diminution de la biodiversité liée aux pelouses sèches d'origine agricole.. Afin de pouvoir réhabiliter ce secteur et d'entreprendre la mise en place de plans de gestion susceptibles d'intéresser les exploitants en place et la venue de nouveaux porteurs de projets, la Municipalité s'est rapprochée de la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour envisager la mise en place d'une association qui permettrait de fédérer les propriétaires fonciers.

Si les Associations Foncières Pastorales répondent à ce besoin, elles ne peuvent pas être mises en place hors zone de montagne, comme à Crolles. C'est donc vers la mise en place d'une Association Foncière Agricole Autorisée que la Municipalité s'est dirigée.

Les objectifs de cette structure : Redynamiser l'activité agricole sur les coteaux, préserver la diversité en maintenant les pelouses sèches d'origine agricole ; maintenir la qualité et la mosaïque paysagère et l'ouverture des espaces ; lutter contre les risques d'incendies.

A l'issue de cette introduction, Monsieur le Maire laisse la parole à Jean Claude Darlet, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère :

Monsieur Darlet insiste sur le fait qu'il s'agit là d'une première en France : si des formes « libres » d'AFA existent déjà, il s'agit de la première AFA « autorisée ». Il précise que la préservation du foncier agricole dans le Département est capitale, et que toute initiative allant dans ce sens fait l'unanimité dans la profession. Si les habitants sont conscients des enjeux environnementaux, c'est par l'agriculture qu'ils peuvent le mieux être préservés.

Nelly Gros, adjointe chargée de l'agriculture des espaces naturels et des risques prend la parole pour rappeler l'historique de la démarche de création :

A l'issue d'un long travail de préparation, mené par un comité de pilotage constitué de propriétaires fonciers, d'élus, de porteurs de projets, et de l'association locale Crolloise « Trait d'Union », une enquête publique s'est tenue dans la deuxième quinzaine de novembre 2016. A l'issue de cette enquête, et au vu du rapport du commissaire enquêteur, et des résultats de la consultation des propriétaires (43 avis défavorables sur 187 comptes propriétaires concernés) le Préfet a pris un arrêté de création qui formalise l'existence de cette nouvelle structure foncière.

Madame Gros insiste sur le fait que durant toute la procédure de mise en place, l'ensemble des propriétaires et des Crollois en général ont pu être tenus informés de l'évolution du projet par le biais du site internet de la Commune qui mettait en ligne l'ensemble des comptes rendus des 6 comités de pilotage. Elle laisse la parole à Hervé Weisbrod, technicien de la Chambre d'Agriculture chargé de la mise en place des associations foncières de propriétaires dans le Département, afin qu'il évoque l'objectif principal de cette séance : l'élection du syndicat de l'AFA.

Hervé Weisbrod rappelle les modalités de vote et l'attribution du nombre de voix dont disposent les propriétaires à cet effet, afin d'élire le syndicat, composé de 13 membres : 9 titulaires, et 4 suppléants.

Aucune liste n'étant pré-établie, c'est parmi les propriétaires présents à cette assemblée qu'un appel est lancé.

Il en ressort le résultat suivant :

Sont candidats à une fonction de titulaire :

- Frédéric Lançon
- Nelly Gros (représentante de la Commune)
- Denis Phippaz
- Clément Drevet
- François Drevet
- Roselyne Didier
- Bernard Sestier
- Jean Louis Rebuffet
- Philippe Gratien

Sont candidats à une fonction de suppléant :

- Michèle Schmidt
- Martine Lunardi
- Marie Noëlle Jacquemond
- Alain Salomon

Les propriétaires présents sont ensuite amenés à déposer ou non un bulletin (indiquant le nombre de voix dont ils bénéficient) dans l'urne prévue à cet effet.

41 bulletins, représentant 133 voix ont été déposés en faveur de la liste présentée, 4 bulletins représentant 10 voix font part d'une abstention. **La liste présentée est donc élue.**

Fonctionnement et perspective de l'association

Dans un premier temps, une réunion du syndicat se tiendra après les vacances d'été et permettra d'élire parmi les membres : un Président , éventuellement un Vice-Président, un secrétaire, et un trésorier. Elle sera également chargée de commencer la réflexion sur les plans de gestion à mener sur le périmètre de l'AFA,.

A cet effet, la Commune de Crolles sollicitera l'appui de la Chambre d'Agriculture pour aider l'AFA à fonctionner pendant les premières années, et à conduire ce travail d'élaboration et de mise en place de plans de gestion.

La première assemblée Générale prend fin à 22h30 et Monsieur le Maire invite les participants au buffet de l'amitié.